REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Octobre 2022

Commune de PAULHAN

N° 2022/10/20

Date de la convocation	10/10/2022
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 20	Pour: 24
Absents: 03	Contre: 0
Représentés: 04	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et deux et le dix-sept Octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

<u>Etaient présents</u>: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

<u>Etaient Absents</u>: MM. GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations: - Mr GAUBERT Guy à Mr BONSIGNORI Vincent

- Mr GUERIN Grégory à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

<u>Objet</u>: Utilisation de locaux municipaux – classe de l'ancienne école G. Sand – Renouvellement d'une convention temporaire avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Petite Enfance du Clermontais 2022-2023

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20221017-2022-10-20-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022 Monsieur le Maire rappelle que des animations du Relais Petite Enfance du Clermontais se déroulent dans une classe de l'ancienne école G. Sand les premiers lundis du mois ; une convention d'utilisation des locaux a été signée pour l'année 2021-2022.

A ce titre, il convient de renouveler cette convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de cette classe pour l'année 2022-2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement de la convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Petite Enfance du Clermontais pour l'année 2022-2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire:

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le:

Transmis au représentant de l'Etat le :